

Crelan Fund EconoNext

Compartiment de la sicav belge
Crelan Fund, de droit belge

Document promotionnel destiné aux
investisseurs particuliers belges.
Le fonds Crelan Fund EconoNext n'offre
aucune garantie de rendement ou de
préservation du capital et comporte un
risque de perte en capital.



À qui la sicav Crelan Fund EconoNext est-elle destinée ?

Ce compartiment (ci-après dénommé « le Fonds ») est destiné à toute personne qui souhaite investir dans les pays émergents par le biais d'un portefeuille diversifié et géré activement, composé d'actions et d'obligations. Ce compartiment n'offre pas de protection de capital et s'adresse aux investisseurs ayant un horizon d'investissement d'au moins 5 ans. « Fonds » désigne un Fonds de placement (ou un OPC, organisme de placement collectif). Le fonds n'est pas géré par rapport à un indice de référence..

Horizon de placement

L'horizon de placement est la période au cours de laquelle un investisseur souhaite obtenir un résultat d'investissement donné pour un risque donné. C'est donc également la période au cours de laquelle un investisseur peut se passer de l'argent qu'il souhaite investir.

Objectif d'investissement

Le compartiment est géré activement. Crelan Fund EconoNext vise un rendement potentiel attrayant à long terme en investissant directement ou indirectement dans les pays émergents, principalement par le biais d'un portefeuille diversifié d'actions et d'obligations. Le compartiment peut également investir dans une moindre mesure dans des parts d'organismes de placement collectif, dans des instruments monétaires, ainsi que dans des dépôts et des liquidités. Le compartiment peut aussi investir dans des instruments dérivés. Ces transactions peuvent être effectuées tant dans un but de couverture que dans le cadre de la réalisation des objectifs d'investissement du Fonds.

Ce compartiment a pour caractéristique d'investir principalement dans les nouvelles économies émergentes des pays émergents. Il s'agit principalement des grands pays émergents d'Asie, tels que l'Inde et la Chine, mais aussi des pôles de croissance d'autres continents (Amérique latine et Afrique).

Gestion dynamique

Le portefeuille d'investissement est géré par des spécialistes d'Econopolis Wealth Management. Les gestionnaires ne visent pas une répartition fixe du portefeuille, mais déterminent de manière dynamique le rapport entre les obligations et les actions, en fonction des perspectives macroéconomiques et de

facteurs techniques d'investissement.

En période de volatilité élevée des prix cours les marchés financiers, le compartiment peut se redéployer sur des investissements à risque limité. Le cas échéant, le portefeuille peut même être investi intégralement en obligations et en liquidités. En revanche, quand les conditions de marché sont plus favorables, le compartiment peut investir une plus grande partie des moyens disponibles en actions, dans l'espoir de mieux tirer parti de l'amélioration des perspectives de rendement potentiel.

Les gestionnaires se fondent sur une liberté maximale en fonction de leurs visions et de leurs attentes. En d'autres termes, le portefeuille peut théoriquement se composer exclusivement d'obligations à un moment donné.

Portefeuille diversifié

Le choix des valeurs ne n'est pas lié à un benchmark ou à des indices comparatifs et il reflète les attentes des gestionnaires.

Lorsqu'ils investissent dans des obligations et des titres de créance, les gestionnaires optent en général pour des émissions et/ou des émetteurs de la catégorie « investment grade » (voir la définition en page 4). Il peut s'agir de titres émis par des gouvernements, des entreprises publiques, des entreprises privées et des institutions internationales.



Stratégie d'exclusion du Fonds¹

La décision d'investir dans le compartiment doit être fondée sur l'ensemble des caractéristiques et des objectifs du compartiment tels que décrits dans le prospectus ou le document d'informations clés.

L'univers d'investissement est créé après application de la stratégie d'investissement. Le Fonds n'encourage pas les caractéristiques environnementales et/ou sociales et ne vise pas les investissements durables. Le Fonds utilise certaines stratégies d'exclusion minimale pour filtrer les activités et les entreprises :

- **Liste des activités inéligibles**

Sont exclues de l'univers d'investissement, les entreprises qui fabriquent, utilisent, réparent, exposent pour la vente, vendent, distribuent, importent ou exportent, stockent ou transportent des mines antipersonnel, des sous-munitions et/ou des munitions inertes et des blindages contenant de l'uranium

appauvri ou tout autre type d'uranium industriel tel que défini par la loi relative à leur prolifération.

- **Liste des exclusions du Fonds de pension public norvégien**

Le Fonds n'investira pas dans les actions d'entreprises exclues sur la base des directives d'investissement éthique du Fonds de pension du gouvernement norvégien (Government Pension Fund Norway). Cette liste des exclusions est disponible sur le site Internet de la Banque centrale de Norvège.

<https://www.nbim.no/en/responsibility/exclusion-of-companies/>

SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation)

Le compartiment est soumis à l'application de l'article 6.

¹Fonds désigne un Fonds d'investissement (ou OPC, Organisme de Placement Collectif).

Investment Grade

La notation d'une obligation ou notation de crédit (« rating ») est l'appréciation de la solvabilité de l'émetteur d'une obligation exprimée sous la forme d'un score. La notation donne ainsi une indication de la probabilité que l'obligation soit remboursée correctement. La notation « Investment Grade » signifie que l'obligation est de qualité acceptable ou supérieure, ce qui correspond au score à long terme de Baa3 ou plus selon l'agence de notation Moody's et BBB- ou plus selon les agences de notation S&P et Fitch.

Vous trouverez plus d'informations sur la notation d'une obligation sur Wikipedia, mot clé « notation financière ».
fr.wikipedia.org/wiki/Notation_financi%C3%A8re

Principaux risques

L'indicateur de risque figure dans le document d'informations clés. Il s'agit d'un compartiment présentant un risque de marché, un risque de rendement et un risque de capital moyens. Cela signifie que les pertes potentielles liées aux performances futures du Produit se situent à un niveau moyen et que si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risque de rendement	Le compartiment n'offre aucune garantie en termes de rendement et de préservation du capital investi.
Risque de marché	Le risque de marché est élevé en raison des investissements effectués par le compartiment essentiellement en actions, conformément à sa politique d'investissement. Ces positions détenues en portefeuille sont soumises au risque de perte ou de diminution de valeur.
Risque de capital	Aucune garantie de remboursement du capital investi n'est associée au Fonds. Il existe donc un risque en capital qu'une vente donne lieu au versement d'un montant inférieur au capital investi.
Le risque de change	Le risque de change est élevé. Le Produit investissant dans des actions sur les marchés mondiaux, la valeur nette d'inventaire peut être affectée par les fluctuations des taux de change des titres en portefeuille libellés dans des devises autres que la devise d'expression du produit.
Risques liés aux investissements dans des marchés émergents	Ce risque est moyen. Cela concerne le risque lié à l'investissement dans les marchés émergents qui sont généralement plus volatils que les marchés développés (matures) et dont la valeur peut soudainement augmenter ou diminuer. Dans certaines circonstances, les investissements sous-jacents peuvent devenir illiquides, ce qui peut réduire la capacité du gestionnaire du Fonds à réaliser tout ou partie des actifs du portefeuille. Il est possible que les marchés émergents aient des systèmes d'enregistrement et de réglementation moins développés que les marchés plus développés (matures), ce qui implique des risques d'investissement opérationnels plus importants. Les risques politiques et les conditions économiques défavorables peuvent se produire plus fréquemment.

Risques liés aux investissements dans des marchés frontières	<p>Ce risque est moyen. C'est le risque associé à l'investissement dans des marchés frontières dont l'infrastructure juridique, judiciaire et réglementaire est en cours de développement et qui provoque une grande insécurité juridique pour les participants sur le marché local et pour les participants étrangers. Les marchés frontières se distinguent des marchés émergents en ce sens qu'ils sont considérés comme étant légèrement moins développés économiquement que les marchés émergents. Certains marchés sont très risqués pour les investisseurs, qui doivent s'assurer, avant d'investir, qu'ils comprennent les risques associés et que l'investissement est approprié.</p>
Risque de crédit	<p>Le Produit investit dans des titres dont la qualité de crédit peut se détériorer. Il existe donc un risque que l'émetteur ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations. Si la qualité de crédit d'un émetteur se détériore, la valeur des obligations de cet émetteur ou des produits dérivés liés à cet émetteur peut baisser.</p>
Risque en matière de durabilité	<p>Il s'agit de la survenance d'un événement ou d'une situation ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement d'un fonds.</p>

Pour plus d'informations sur les risques, consultez le prospectus et le document d'informations clés.

Crelan Fund EconoNext est un compartiment de la sicav Crelan Fund. Les gestionnaires du portefeuille d'investissement de Crelan Fund recherchent des entreprises qui sont compétitives et dirigées par une direction solide agissant dans l'intérêt des actionnaires. Il est essentiel que la direction s'engage également en faveur d'un modèle d'entreprise durable afin que la société puisse continuer à créer de la valeur à long terme.

Les gestionnaires recherchent des opportunités en posant des questions ciblées sur les thèmes suivants :



Démographie

Le marché évolue-t-il favorablement ?



Écologie

Les activités sont-elles écologiquement durables ?



Technologie

L'entreprise est-elle susceptible de faire face à de grands chocs technologiques ?



Énergie

Les activités sont-elles efficaces sur le plan énergétique ?



Finance

Le taux d'endettement est-il tenable ?



La mondialisation

L'entreprise est-elle présente là où il y a de la croissance ?

« Crelan Fund recherche des entreprises qui offrent potentiellement une plus-value en tirant parti des grands défis d'aujourd'hui et de demain. »

- Geert Noels
administrateur de Crelan Fund



Publication de la valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire est publiée quotidiennement dans la presse financière (L'Echo et De Tijd), tout comme sur le site Internet www.crelan.be.

Documentation

Le présent document constitue une publicité. Avant de prendre une décision d'investissement, vous devez prendre connaissance du document d'informations clés et du prospectus. L'ensemble de la documentation légale comme le prospectus, le Document d'Informations Clés (DIC) et les rapports des compartiments) est disponible gratuitement en français et en néerlandais sur le site www.crelan.be, dans toutes les agences Crelan et auprès du prestataire de services financiers CACEIS Bank Belgium Branch, Avenue du Port 86C b315, 1000 Bruxelles. Le document « Résumé des droits des investisseurs » est disponible gratuitement en français et en néerlandais sur le site www.crelan.be et dans toutes les agences Crelan.

Avertissement

Nous rappelons aux investisseurs que les performances passées ne constituent pas une garantie de gains futurs. La valeur d'un investissement peut augmenter ou diminuer en fonction des fluctuations du marché, de la variation des taux de change, des risques de liquidité et des incertitudes politiques et sociales dans les pays

dans lesquels les compartiments investissent, de telle sorte que le montant investi initialement risque éventuellement d'être perdu.

Service plaintes

En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au service plaintes de Crelan :

Crelan Service plaintes - ANT10103, Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Bruxelles, ou utiliser le formulaire disponible sur le site Internet <https://www.crelan.be/fr/particuliers/article/gestion-des-plaintes>

Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez l'Ombudsman en conflits financiers.

Ombudsfm ASBL – North Gate II – Boulevard du Roi Albert II 8 – 1000 Bruxelles
E-mail: courriel.ombudsman@ombudsfm.be
<https://www.ombudsfm.be/fr/introduire-une-plainte>

À propos de la sicav Crelan Fund

La sicav Crelan Fund

Crelan Fund est une sicav belge à compartiments multiples.

Forme juridique	Société anonyme
Type d'investissement	Sicav de droit belge qui satisfait aux conditions de la Directive 2009/65/CE
Distributeur et promoteur	Crelan S.A. Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Bruxelles
Gestionnaire du portefeuille d'investissement	Econopolis Wealth Management S.A. Sneeuwbeslaan 20 boîte 12, 2610 Wilrijk
Dépositaire	Luxcellence Management Company S.A., 2 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg
Intermédiaire chargé du service financier en Belgique	CACEIS Belgium S.A. Avenue du Port 86C boîte 320, 1000 Bruxelles

Investir dans Crelan Fund EconoNext est uniquement possible via Crelan. Votre agent Crelan évaluera à l'aide d'un questionnaire votre connaissance et votre expérience en produits financiers, votre situation financière et vos objectifs d'investissement. Il vérifiera ainsi si cet investissement vous convient.

Contactez votre agent Crelan pour plus d'informations sur les compartiments de Crelan Fund.

Le compartiment Crelan Fund EconoNext

Catégorie d'actions

Capitalisation

Code ISIN

BE6237779978

Devise

EUR

Durée

Indéterminée, compartiment sans échéance finale

Coupure minimum

1 part

Fréquence calcul valeur nette d'inventaire (VNI)

La valeur nette d'inventaire est calculée chaque jour ouvrable bancaire du mois à J+1 sur la base des cours de clôture de J, où J est le jour de clôture de la période de réception des ordres. Si le jour de calcul est un jour férié bancaire belge, le calcul est effectué le jour ouvrable bancaire suivant. Toutefois, si plus de 20% des valeurs réelles sont connues au moment de la clôture de la réception des ordres, les valeurs réelles de J et J+1 seront utilisées. Par ailleurs, si plus de 20% des valeurs réelles sont connues au moment de la clôture de la réception des ordres à la suite d'une fermeture des marchés, le calcul est suspendu et les ordres seront alors regroupés et comptabilisés lors de l'évaluation suivante.

Clôture réception des ordres

J = date de clôture de la réception des ordres (lundi à 10h00 ou le jour ouvrable précédent, s'il s'agit d'un jour férié bancaire) et date de la valeur nette d'inventaire publiée.

Régime fiscal

Le compartiment EconoNext est supposé investir directement ou indirectement plus de 10 % de ses actifs dans des valeurs visées à l'article 19bis du CIR92. En cas de rachat des actions de capitalisation par la sicav, l'investisseur est assujéti à un précompte mobilier de 30 % sur la partie de la valeur de rachat qui correspond à la composante des intérêts, des plus-values ou moins-values, provenant des valeurs visées ci-dessus (sauf modifications de la législation). Le régime fiscal s'applique à un investisseur personne

physique, non professionnel, résidant en Belgique. Précompte mobilier sur les dividendes :

- Actions de capitalisation : néant
- Actions de distribution : 30 % (sauf modifications légales).

Régime fiscal applicable à un investisseur personne physique, non professionnel, résidant en Belgique.

Frais

Frais ponctuels :

- Frais d'entrée applicables chez Crelan : 2,50 %
 - Frais de sortie applicables chez Crelan : néant
- Frais prélevés sur le compartiment sur une année : 1,94 % (dont 1,55 % de frais de gestion et de distribution annuels). Les frais de transaction pour ce compartiment s'élèvent à 0,09 %.

Frais de garde : 0,00 % par an.

Frais de conversion

Les frais de conversion maximums s'élèvent à 0,50 %. Chez Crelan, les frais de conversion entre les compartiments de la SICAV Crelan Fund s'élèvent à 0,00 %.

Frais administratifs

En cas de changement d'une inscription nominative en une inscription directe (à la demande du client), des frais administratifs de 100 euros (TVA comprise) sont imputés.

Taxe de bourse sur les rachats

Rachat de parts de capitalisation : 1,32 % avec un maximum de 4.000 euros (sauf modifications de la législation).

Taxe de bourse sur les conversions

Cap. vers Cap./Dis. : 1,32 % avec un maximum de 4.000 euros (sauf modifications de la législation).



N'hésitez pas à contacter votre agent.

Crelan pour plus d'informations ou pour un entretien sans engagement.

www.crelan.be